



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFERENCE REGIONALE DE LA FAO POUR L'EUROPE

Trente-deuxième session

Tachkent (Ouzbékistan), 5-7 mai 2020

Rapport sur les conclusions des débats de la trentième session de la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures (CECPAI)

Résumé

Le présent document contient le rapport final¹ de la trentième session de la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures (CECPAI), qui s'est tenue à Dresde (Allemagne), du 11 au 13 septembre 2019.

- La Commission a examiné les recommandations émanant du colloque international sur la sécurité sanitaire des aliments et la conservation dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture dans les eaux intérieures, qui s'est tenu à Dresde (Allemagne), du 9 au 11 septembre 2019, et a réuni 91 participants venus de 15 pays.
- La Commission a adopté une stratégie quinquennale pour la période 2020-2024 (notamment une nouvelle stratégie de communication) et un plan de travail pour la période intersessions 2020-2021, qui tiennent compte des objectifs essentiels, des buts, des priorités et du plan d'action de la CECPAI.
- La Commission a réaffirmé sa volonté de mieux communiquer ses avis techniques à l'Union européenne et aux décideurs nationaux en leur fournissant des données scientifiques et des résultats de recherche plus utiles et en déterminant les besoins prioritaires des membres dans la planification de nouveaux projets de la CECPAI, en particulier ceux qui peuvent contribuer aux cibles des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Il a été souligné que la participation active des points focaux opérationnels représentant les membres de la Commission est cruciale aux fins du renforcement effectif de l'unique réseau paneuropéen consacré à la pêche continentale et à l'aquaculture d'eau douce dans la région.

¹ Le rapport complet, avec les annexes relatives au plan stratégique approuvé de la CECPAI pour 2020-2024, peut être consulté sur le site web de la Commission, à l'adresse: <http://www.fao.org/3/ca7495en/ca7495en.pdf> (en anglais).

Le présent document peut être imprimé à la demande, conformément à une initiative de la FAO qui vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Il peut être consulté, ainsi que d'autres documents, à l'adresse www.fao.org.

Suite que la Conférence régionale est invitée à donner

Les membres de la Conférence régionale pour l'Europe sont invités à examiner le rapport de la CECPAI et à:

- examiner les activités prioritaires aux fins du développement de la pêche continentale et de l'aquaculture d'eau douce dans la région, conformément aux ODD et aux initiatives régionales de la FAO;
- appeler les membres à désigner des points focaux opérationnels auprès de la CECPAI, en sa qualité d'unique commission paneuropéenne consacrée aux pêches et à l'aquaculture dans les eaux intérieures, à soutenir ces points focaux et à encourager d'autres pays et des organisations non gouvernementales dans la région à participer aux sessions de la CECPAI en tant qu'observateurs; encourager les membres, par l'intermédiaire de leurs points focaux opérationnels, à soumettre des propositions de projets qui intéressent la région, pour examen par son Comité technique et scientifique.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:

Secrétariat de la Conférence régionale pour l'Europe

ERC-ECA-Secretariat@fao.org



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

REU/R1302 (Fr)

FAO
Rapport sur les
pêches et l'aquaculture

ISSN 2070-6987

COMMISSION EUROPÉENNE CONSULTATIVE POUR LES PÊCHES ET L'AQUACULTURE DANS LES EAUX INTÉRIEURES

Rapport de la

**TRENTIÈME SESSION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE
CONSULTATIVE POUR LES PÊCHES ET L'AQUACULTURE
DANS LES EAUX INTÉRIEURES**

Dresde (Allemagne), 11-13 septembre 2019

COMMISSION EUROPÉENNE CONSULTATIVE POUR LES PÊCHES ET
L'AQUACULTURE DANS LES EAUX INTÉRIEURES

Rapport de la

TRENTIÈME SESSION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE CONSULTATIVE POUR LES PÊCHES ET
L'AQUACULTURE DANS LES EAUX INTÉRIEURES

Dresde (Allemagne), 11-13 septembre 2019

Citer comme suit:

FAO. 2020. *Rapport final de la trentième session de la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures, Dresde (Allemagne), 11-13 septembre 2019*. Rapport de la FAO sur les pêches et l'aquaculture n° 1302. Budapest.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles de l'auteur/des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

ISBN 978-92-5-132111-9

© FAO, 2020



Certains droits réservés. Ce travail est mis à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution-Pas d'utilisation commerciale-Partage à l'identique 3.0 Organisations intergouvernementales (CC BY-NC-SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr>).

Selon les termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne tels ou tels organisation, produit ou service. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si le travail est adapté, il doit donc être sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si ce document fait l'objet d'une traduction, il est obligatoire d'intégrer la clause de non-responsabilité suivante accompagnée de la citation indiquée ci-après: «Cette traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de cette traduction. L'édition originale en [langue] doit être l'édition qui fait autorité».

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Documents de tierce partie. Il appartient aux utilisateurs qui souhaitent réutiliser des éléments de cet ouvrage attribués à une tierce partie, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si cette réutilisation est soumise à l'obtention d'une autorisation et d'obtenir la permission du détenteur des droits d'auteur. Le risque de demandes résultant de la violation d'un composant du travail détenu par une tierce partie incombe exclusivement à l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org. Les demandes d'utilisation commerciale doivent être soumises sur la page suivante: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les demandes relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.

ÉLABORATION DU PRÉSENT DOCUMENT

Le présent document est la version finale du rapport, telle qu'elle a été approuvée par les participants à la trentième session de la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures (CECPAI), qui s'est tenue à Dresde (Allemagne) du 11 au 13 septembre 2019.

Les informations qui figurent dans les annexes sont reproduites telles qu'elles ont été reçues.

RÉSUMÉ

La trentième session de la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures (CECPAI) s'est tenue à Dresde (Allemagne), du 11 au 13 septembre 2019. Y ont été présentés et examinés les résultats obtenus par la Commission, par son Comité de direction et par son Comité technique et scientifique depuis la vingt-neuvième session, ainsi que les recommandations émanant du colloque international de la CECPAI sur la sécurité sanitaire des aliments et la conservation dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture dans les eaux intérieures, qui s'est tenu à Dresde (Allemagne), du 9 au 11 septembre 2019. De nouveaux points ont été inscrits à l'ordre du jour de cette session, par exemple les présentations des membres et des observateurs sur leurs secteurs de la pêche continentale et de l'aquaculture d'eau douce et un échange de vues sur la promotion du rôle de la CECPAI, afin de stimuler les débats et les interactions entre les pays et les observateurs. Les participants à la session ont examiné et adopté la stratégie 2020-2024 de la CECPAI, dans laquelle figure une nouvelle version de la stratégie de communication, et le plan de travail de la Commission pour la période intersessions 2020-2021. L'Irlande a proposé d'accueillir la trente et unième session de la Commission, qui aura lieu en 2021.

TABLE DES MATIÈRES

I. OUVERTURE DE LA SESSION

1. La trentième session de la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures (CECPAI) s'est tenue à Dresde (Allemagne), du 11 au 13 septembre 2019, sous la présidence de M. Petri Heinimaa (Finlande). Y ont assisté des représentants de l'Allemagne, de la Croatie, de l'Estonie, de la Finlande, de la France, de la Hongrie, de l'Islande, de l'Irlande, de la Lettonie, de la Pologne, de la République tchèque, de la Suède, de la Suisse, de la Turquie et de l'Union européenne. Six observateurs étaient également présents: cinq organisations internationales (la Coopération économique de la mer Noire [CEMN], l'Alliance européenne des pêcheurs à la ligne l'Organisation internationale pour le développement des pêches en Europe orientale et centrale [EUROFISH], le Réseau de centres d'aquaculture d'Europe centrale et orientale et la Plateforme technologique et de l'innovation de l'aquaculture européenne) et un État observateur (la Géorgie). La liste des participants est reproduite à l'annexe 3.

2. Le Président a ouvert la session et a invité le délégué de l'Allemagne, M. Reinhold Hanel, à prendre la parole au nom du gouvernement du pays hôte, représenté par le ministère fédéral allemand de l'alimentation et de l'agriculture et l'État libre de Saxe.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. L'ordre du jour a été adopté sans modifications. Malgré l'absence de quorum, la Commission a décidé de procéder à l'approbation du rapport dans l'attente des communications des autres membres.

III. PRINCIPALES DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DES CONFÉRENCES RÉGIONALES DE LA FAO ET DES ORGANES RÉGIONAUX DES PÊCHES

4. Le Secrétariat a présenté à la Commission le document de réunion EIFAAC/XXX/2019/4. La Commission a également été saisie d'informations relatives à la réunion du Sous-Comité de l'aquaculture qui s'est tenue à Trondheim (Norvège), en août 2019.

IV. PRINCIPALES DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA VINGT-NEUVIÈME SESSION DE LA CECPAI

5. Le Président a présenté les principales conclusions de la vingt-neuvième session tenue à Stare Jablonki (Pologne) (EIFAAC/XXX/2019/INF/2), qui était axée sur les aspects sociaux et économiques de la pêche dans les eaux intérieures, les sciences citoyennes, le changement climatique, la communication et l'appui financier aux mesures d'évaluation, d'impact et d'atténuation à long terme.

V. RÉSULTATS OBTENUS DEPUIS LA VINGT-NEUVIÈME SESSION DE LA CECPAI

A. RAPPORT DU COMITÉ DE DIRECTION

6. Le Président a informé la Commission des problèmes rencontrés en ce qui concerne la désignation des points focaux opérationnels auprès de la Commission: parmi les 34 membres, seulement 22 points focaux ont été désignés en vue de la trentième session. Il a également fait part des problèmes

de financement des projets et a proposé la mise en place d'un fonds fiduciaire multidonateurs ainsi qu'une coopération renforcée avec d'autres commissions de la FAO (Commission générale des pêches pour la Méditerranée [CGPM], Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase, Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse).

7. Les membres se sont ensuite penchés sur le rôle important que jouent les points focaux opérationnels et sur les moyens qui permettraient de régler le problème de leur désignation. Ils ont salué les efforts consentis depuis la vingt-neuvième session par le Secrétariat et le Comité de direction en vue de recenser les points focaux et d'établir des relations avec ceux-ci. Ils ont proposé de prendre des mesures supplémentaires, par exemple l'envoi aux points focaux opérationnels d'une liste des points focaux non désignés, à des fins de suivi au sein de leurs réseaux.

B. RAPPORT SUR LES PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA CONFÉRENCE FAO/CECPAI/EUROFISH SUR LA REMISE EN ÉTAT DES HABITATS

8. La Secrétaire de la Commission, M^{me} Victoria Chomo, a présenté les recommandations émanant de la Conférence régionale de la FAO sur la remise en état des habitats fluviaux en faveur de la pêche continentale dans le bassin fluvial du Danube et dans les zones adjacentes de la mer Noire. Les membres se sont penchés sur l'intérêt de l'organisation d'événements régionaux de la CECPAI qui aboutissent à des publications de la FAO, y compris la collaboration avec des partenaires régionaux. La Conférence a représenté un bon point de départ et peut servir d'exemple pour de futures activités régionales de la CECPAI. L'Organisation internationale pour le développement des pêches en Europe orientale et centrale (EUROFISH) a annoncé son intention d'organiser un atelier régional dans les États baltes, sur le modèle de la conférence sur le Danube tenue en Roumanie. La CECPAI est convenue d'appuyer cette initiative.

C. RAPPORT DU COMITÉ TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE

9. Le Président du Comité technique et scientifique, M. Teppo Vehanen, a présenté un aperçu des projets de la CECPAI. Il a rendu compte des projets en cours (EIFAAC/XXX/INF/2019/4), notamment la publication récente sur le bien-être des poissons dans l'aquaculture. M^{me} Marina Piria, gestionnaire parmi d'autres d'un projet en cours sur les espèces aquatiques envahissantes, a communiqué des informations détaillées sur celui-ci. Les membres ont examiné comment diffuser les informations sur les projets de la CECPAI à un public plus large, par exemple aux organisations non gouvernementales et à l'Union européenne.

D. RAPPORT SUR LES PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU COLLOQUE INTERNATIONAL DE LA CECPAI

10. M. Reinhold Hanel a brièvement rendu compte du colloque international de la CECPAI sur la sécurité sanitaire des aliments et la conservation dans le cadre des pêches et de l'aquaculture dans les eaux intérieures, qui s'est tenu à Dresde (Allemagne), du 9 au 11 septembre 2019. Il a indiqué que le colloque avait rencontré un grand succès et suscité des commentaires positifs de la part des 91 participants venus de 15 pays. M. Hanel a présenté le contenu et les recommandations finales du colloque.

11. Principales recommandations du colloque:

- En ce qui concerne l'aquaculture dans les eaux intérieures, la Commission devrait réunir les connaissances relatives à une production efficace, efficiente et respectueuse de l'environnement, tout en se conformant aux normes qui s'appliquent aux programmes de sécurité sanitaire des aliments issus des espèces marines. Les participants ont repéré des écarts entre les approches d'évaluation et de gestion des risques appliquées aux poissons et

aux autres produits de la pêche. Il faut que les résultats soient mieux intégrés et validés. Les nouvelles connaissances doivent être publiées rapidement, au profit de la communauté scientifique et du grand public.

- Les enquêtes auprès des pêcheurs à la ligne et des autres parties prenantes des eaux intérieures devraient être normalisées au niveau européen afin de permettre des comparaisons. À l'heure actuelle, elles ne sont normalisées qu'au niveau national ou infranational, ce qui engendre de grandes variations dans la collecte des données et les méthodes d'analyse. Les enquêtes menées auprès des pêcheurs à la ligne comprennent également des questions d'ordre social et économique afin d'étayer la prise de décisions de gestion fondée sur des éléments probants.
- Les participants reconnaissent les progrès accomplis dans la mise en place de systèmes de certification et de directives en matière d'aquaculture au niveau mondial. Cependant, en particulier pour les petits pêcheurs et les petits aquaculteurs dans les eaux intérieures, il convient d'évaluer le rapport coût-efficacité des systèmes de certification actuels. Afin d'appuyer les petits producteurs de poissons d'eau douce, il est recommandé de créer des étiquettes de certification régionales ou nationales, y compris des étiquettes de provenance qui permettent aux producteurs d'espèces locales de concurrencer les importations génériques internationales.
- Les participants au colloque ont indiqué qu'il était nécessaire d'élaborer des approches de gestion transdisciplinaires, intégrées, systématiques et fondées sur des données probantes, qui créent des solutions avantageuses pour toutes les parties prenantes en cas de conflits relatifs à la conservation ou d'autres conflits d'intérêts engendrés par l'utilisation polyvalente des ressources hydriques et dus à différentes vues au sujet des cibles.
- Les participants ont également estimé qu'il fallait améliorer la coordination de l'évaluation et du suivi de la pêche et des stocks ichtyologiques entre les eaux marines et les eaux intérieures, en particulier en ce qui concerne les espèces diadromes. Les résultats de ces programmes de gestion et de conservation doivent être coordonnés de manière globale.

12. Le Président s'est dit satisfait de l'ensemble des efforts consentis pour assurer la réussite du colloque international de la CECPAI. Il a félicité les participants de cet excellent colloque. Il a remercié l'Allemagne, pays hôte, le ministère fédéral allemand de l'alimentation et de l'agriculture et l'État libre de Saxe de leur appui.

VI. PRÉSENTATIONS DES MEMBRES SUR LES ACTIVITÉS MENÉES AU NIVEAU NATIONAL

13. La Commission a déplacé le point de l'ordre du jour sur les présentations des pays avant celui consacré à la stratégie et au plan de travail de la CECPAI, car les membres étaient d'avis que les constats tirés de ces exposés seraient utiles à l'élaboration de la stratégie 2020-2024 de la Commission. Pour la première fois depuis plusieurs années, les membres ont été invités à présenter à la trentième session la situation des secteurs de la pêche continentale et de l'aquaculture d'eau douce dans leur pays. Dix délégations ont fait des présentations, certaines en s'appuyant sur les directives de la CECPAI relatives aux présentations sur les forces, faiblesses, opportunités et menaces (analyse FFPM) élaborées par le Comité de direction: l'Allemagne, la Commission européenne, la Croatie, l'Estonie, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Irlande, la Lettonie, la Suède et la Suisse. Certaines présentations PowerPoint sont disponibles à l'[annexe web](#). Cette initiative pilote sera répétée lors des prochaines sessions.

VII. STRATÉGIE 2020-2024 DE LA CECPAI ET PLAN DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE INTERSESSIONS 2020-2021

14. Le Président a examiné les objectifs de la CECPAI par rapport aux objectifs des Nations Unies et de la FAO, ainsi qu'aux initiatives régionales, en s'appuyant sur le document de réunion EIFAAC/XXX/2019/5, sachant que la CECPAI est un organe statutaire établi au titre de l'article VI de l'Acte constitutif de la FAO. Il a rappelé aux participants le changement survenu en 2012, lorsque la structure de la Commission est passée d'un ensemble de groupes de travail à une organisation axée sur les projets. Il a souligné qu'il fallait déterminer quels étaient les meilleurs moyens qui permettraient aux projets de la CECPAI de donner de bons résultats, ce qui est crucial en vue de l'élaboration des travaux futurs et de la pertinence de la Commission en tant qu'unique organisation paneuropéenne axée sur la recherche en matière de pêche dans les eaux intérieures et d'aquaculture d'eau douce, ainsi que sur les recommandations de politiques fondées sur des données probantes.

15. Les membres ont signalé la nécessité de renforcer la stratégie en structurant davantage la liste des priorités stratégiques définies pour la période quinquennale 2020-2024 et en disposant d'un plan par étapes destiné à orienter les priorités et les travaux de la CECPAI, de manière à pouvoir atteindre et mesurer les objectifs régionaux. Ces priorités peuvent contribuer à l'élaboration des projets, notamment en les reliant aux domaines prioritaires définis par la Commission, en tant qu'organe régional des pêches.

16. Il importe par conséquent que les points focaux opérationnels diffusent ces listes de priorités de la CECPAI au niveau national, ce qui permettra d'orienter la recherche à l'échelle nationale et de contribuer aux objectifs régionaux. Les partenaires potentiels, par exemple les organisations internationales et les organisations non gouvernementales, pourraient renforcer les travaux de la CECPAI et leurs incidences dans la région Europe.

17. Les membres encouragent la Commission à renforcer les relations et les interactions avec les autres groupes de parties prenantes, qui sont actifs dans le secteur (Friends of Freshwater Fish, l'Alliance européenne des pêcheurs à la ligne, la Plateforme technologique et de l'innovation de l'aquaculture européenne, le Réseau de centres d'aquaculture d'Europe centrale et orientale, l'Organisation internationale pour le développement des pêches en Europe orientale et centrale, entre autres), par exemple en organisant des colloques ou des ateliers conjoints.

18. La Secrétaire a présenté à la CECPAI le projet de stratégie de communication fondée sur les directives de communication de la FAO, conformément à une demande formulée lors de la vingt-neuvième session de la Commission. Les membres ont examiné et modifié la stratégie de communication, qui a ensuite été approuvée lors de la trentième session. On la trouvera à l'annexe 1. Synthèse du plan de communication:

- Les membres sont convenus de contribuer de temps à autre aux articles sur la pêche et l'aquaculture dans les eaux intérieures destinés à la page web de la CECPAI, articles qui seront publiés sur la page web du Secrétariat de la Commission.
- Les membres ont demandé officiellement à la FAO d'apporter un appui suffisant à la mise à jour de la page web de la CECPAI.
- Le compte Twitter de la Commission doit être renforcé et utilisé plus largement, afin que les membres puissent aisément l'alimenter.
- L'Organisation internationale pour le développement des pêches en Europe orientale et centrale (EUROFISH) a présenté sa revue trimestrielle et a proposé d'y publier des informations qui sensibilisent les lecteurs aux résultats, aux activités et aux événements de la CECPAI. De nombreux pays sont membres à la fois de la CECPAI et d'EUROFISH, ce qui devrait bénéficier aux deux organisations.

VIII. PLAN DE TRAVAIL 2020-2021 DE LA CECPAI

19. Le Président a donné un aperçu des opérations du Comité technique et scientifique de la CECPAI et a présenté brièvement le plan de travail de la Commission depuis la réforme structurelle de 2012. Trois objectifs ont été présentés aux membres, qui ont examiné et révisé les résultats et le plan de travail établi au titre de chaque objectif. La Commission a examiné et approuvé la version révisée du plan de travail pour la période intersessions 2020-2021, que l'on trouvera à l'annexe 2.

IX. PRÉSENTATIONS DES ACTIVITÉS MENÉES PAR LES OBSERVATEURS

20. Plusieurs organisations observatrices ont fait des présentations sur les secteurs de la pêche continentales et de l'aquaculture d'eau douce, à savoir la CEMN, l'Alliance européenne des pêcheurs à la ligne, la Plateforme technologique et de l'innovation de l'aquaculture européenne, EUROFISH et le Réseau de centres d'aquaculture d'Europe centrale et orientale.

X. ÉCHANGE DE VUES SUR LA PROMOTION DU RÔLE DE LA CECPAI

21. La Commission a constitué trois groupes afin d'examiner les questions suivantes:

- a. Comment faire en sorte que la CECPAI, en sa qualité d'unique organe paneuropéen consacré à la pêche continentale et à l'aquaculture d'eau douce, prodigue des conseils plus utiles en matière de politiques aux gouvernements des membres et à l'Union européenne?
- b. Quels sont les besoins prioritaires des gouvernements des membres et de l'Union européenne qu'il convient de prendre en compte en vue des futurs projets de la CECPAI, notamment ceux qui contribuent aux cibles des ODD et du développement durable?
- c. Comment la CECPAI peut-elle mobiliser de manière plus active les points focaux nationaux, le secteur privé et la société civile afin de faire connaître à un public plus large les résultats des recherches de la Commission et d'encourager leur prise en compte?

22. Le bilan des débats de chaque groupe a ensuite été présenté en plénière et figure à l'annexe 4. Les participants à la trentième session de la Commission demandent au Comité de direction de donner suite aux recommandations formulées.

XI. ÉLECTION DU BUREAU DE LA COMMISSION

ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE

- Marina Piria (CROATIE)
- Colin Bean (ROYAUME-UNI)
- Christian Skov (DANEMARK)

- Robert Arlinghaus (ALLEMAGNE)
- Fiona Kelly (IRLANDE)
- Jan Kubecka (RÉPUBLIQUE TCHÈQUE)
- Teppo Vehanen (FINLANDE)

Suppléants: (sous réserve de confirmation)

- Andreas Melcher (AUTRICHE)
- Russell Poole (IRLANDE)

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE

- Teppo Vehanen (FINLANDE)

ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICES-PRÉSIDENTS DU COMITÉ DE DIRECTION

- Président – Petri Heinimaa (FINLANDE)
- 1^{er} Vice-Président – Reinhold Hanel (ALLEMAGNE)
- 2^{ème} Vice-Président – Igor Wawrzyniak (POLOGNE)

ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

- Ruta Medne (LETTONIE)
- Gudni Magnus Eiriksson (ISLANDE)
- Cathal Gallagher (IRLANDE)

XII. QUESTIONS DIVERSES

23. Le paragraphe suivant sera ajouté au règlement intérieur de la CECPAI: «Dans le cas où des membres du Comité de direction ou du Comité technique et scientifique sont absents au moment de l'élection organisée lors d'une session, les participants à la session peuvent envisager de demander aux membres en exercice de l'un ou l'autre comité d'accepter un nouveau mandat.»

24. La Commission conseille aux pays membres de réexaminer la désignation de leur point focal opérationnel au moins tous les deux ans.

25. La Commission tient à saluer l'excellent soutien que fournissent la Secrétaire de la CECPAI et son équipe. La stabilité et la continuité de l'appui spécialisé qui a été apporté ont permis à la Commission de se développer et d'obtenir des résultats au bénéfice de ses membres. En tant qu'organisation, nous espérons en tirer parti en vue de la tenue de la trente et unième session de la CECPAI et du prochain colloque.

XIII. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION DE LA CECPAI

26. Le délégué de l'Irlande a proposé à la CECPAI d'accueillir la trente et unième session et le colloque international en 2021. Les dates et le lieu précis de cette session n'ont pas encore été fixés. Le Président a remercié l'Irlande de la proposition, qui a été acceptée par les participants.

XIV. EXAMEN ET APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION ET CLÔTURE DE LA SESSION

27. Le rapport a été approuvé par les membres présents à la trentième session. Le Président a remercié le Comité de direction et les membres de leur soutien. Il a aussi remercié le Comité technique et scientifique et le Secrétariat de leur travail. Le Président réélu a fait quelques remarques aux membres et a exprimé sa gratitude d'avoir été choisi.

La trentième session de la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures (CECPAI) s'est tenue à Dresde (Allemagne), du 11 au 13 septembre 2019. Y ont été présentés et examinés les résultats obtenus par la Commission, par son Comité de direction et par son Comité technique et scientifique depuis la vingt-neuvième session, ainsi que les recommandations émanant du colloque international de la CECPAI sur la sécurité sanitaire des aliments et la conservation dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture dans les eaux intérieures, qui s'est tenu à Dresde (Allemagne), du 9 au 11 septembre 2019. De nouveaux points ont été inscrits à l'ordre du jour de cette session, par exemple les présentations des membres et des observateurs sur leurs secteurs de la pêche continentale et de l'aquaculture d'eau douce et un échange de vues sur la promotion du rôle de la CECPAI, afin de stimuler les débats et les interactions entre les pays et les observateurs. Les participants à la session ont examiné et adopté la stratégie 2020-2024 de la CECPAI, dans laquelle figure une nouvelle version de la stratégie de communication, et le plan de travail de la Commission pour la période intersessions 2020-2021.

ISBN 978-92-5-132111-9 ISSN 2070-6987



9 789251 321119

CA7495EN/1/01.20